

# Curtil

Sous Buffières



2013

<http://curtilsousbuff.canalblog.com>

## Mot du Maire



**2013** est la dernière année pleine du mandat, année charnière pour la vie municipale française avec la mise en oeuvre des réformes des collectivités locales, notamment redécoupage des intercommunalités et poursuite des transferts de compétences qui vont avec

Dans ce bouleversement Curtil a la chance d'être épargné. Nous restons membre de la Communauté de Communes du Clunisois qui, elle-même, va s'agrandir par le nord-ouest. Pour une petite commune comme la nôtre, dans cette mouvance de réformes, l'inquiétude est le spectre de la perte d'identité qui se profile à l'horizon. Ayant peu de moyens économiques ou sociaux à mutualiser, par conséquent comment les spécificités de la ruralité prendront-elles place dans la gouvernance intercommunale ?

Durant l'année écoulée, l'investissement le plus important réalisé a été à destination de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. En collaboration avec le SYDESL (*Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire*), les anciens lampadaires ont été remplacés. Aujourd'hui toutes les ampoules de l'éclairage public communal sont à basse consommation.

En 2013 la commune investira dans d'importants travaux de voirie en bordure de la route départementale dans la traversée de l'agglomération afin de sécuriser l'ensemble des mouvements de circulation entre les Jandots et Le Village. Coté nord, un espace de stationnement obligatoire sera délimité le long de la chaussée par un caniveau en béton incurvé. A l'occasion de ces travaux les canalisations d'évacuation d'eau pluviale de cet endroit seront reprises. Côté sud, un cheminement piétonnier sera aménagé et matérialisé afin de conduire les piétons du Village ou de la Mairie à l'abri bus et au commerce dans une meilleure sécurité et en conformité avec le PAVE (*Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics*) élaboré en 2012, préalablement à ces travaux.

2013 est le centenaire de la construction de l'actuel bâtiment communal mairie – école. A cette occasion un petit voyage à travers les archives communales sur la période qui précéda la construction nous montre combien le désir de dispenser un enseignement auprès de la jeunesse, dans l'esprit républicain, était une volonté forte pour nos prédécesseurs municipaux.

Le centième anniversaire de ce bâtiment est honoré dignement par l'arrivée en mairie d'un magnifique symbole républicain : une Marianne.

Cet emblème républicain est offert à Curtil sous Buffières par Madame Lida Baas, d'origine néerlandaise installée dans la commune, artiste céramiste, qui a façonné un buste en terre émaillée à l'effigie d'une jeune fille de la commune.

Le Conseil municipal organisera une cérémonie d'inauguration afin de dévoiler à la population le vrai visage de Marianne qui, en ce début d'année, reste encore mystérieux....

En 2013, pour Curtil sous Buffières, l'expression de la République Française, c'est l'Europe, la jeunesse et l'esthétique. En cette période d'inquiétude et de turbulences que nous traversons, nous ne pouvons qu'espérer que ces trois évocations, qui ont fait naître Marianne de la terre de Curtil, perdureront le plus longtemps possible pour le bonheur de tous.

Je remercie les habitants qui contribuent au bien être de la vie collective, par leur implication dynamique dans l'animation communale (*fête, randonnée, décoration*) pour certains et par des tâches plus matérielles (*entretien des voies communales, déneigement, tontes*) pour d'autres.

Je remercie le Conseil municipal pour son engagement sans faille dans l'intérêt communal.

**La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre à Curtil et présente ses meilleurs voeux de bonne année à l'ensemble de la population.**

Bernard Durupt, *Maire*

## *La scolarité à Curtil*



Jeunes de Curtil qui, courageusement, attendent l'autocar un matin d'hiver pour se rendre dans les écoles du RPI et il y manque un élève

*Afin de contribuer à un équipement scolaire de qualité pour les jeunes scolarisés dans la classe de Buffières du RPI, en complément de l'école numérique rurale déjà en place dans la classe de Sivignon, le Conseil municipal de Curtil a décidé de contribuer à hauteur de 510 € sur 2 551 € H.T. pour l'achat d'un tableau numérique courant 2013.*

### **Association gestionnaire du restaurant scolaire du RPI Buffières, Chiddes, Curtil sous Buffières, Donzy le National, Sivignon**

Le restaurant scolaire, de gestion associative, accueille une quarantaine d'élèves de 3 à 11 ans fréquentant le RPI.

L'équipe d'adultes a évolué au cours de l'année dernière : Mercedes MARTINEZ, cantinière, est aidée au moment du service par Katy NOLY à Buffières et Sylvie LARONZE à Sivignon. Les repas proposés sont équilibrés et de bonne qualité en privilégiant les produits de proximité tout en essayant de conserver un tarif mensuel abordable pour les parents.

Le budget de la cantine est principalement alimenté par les recettes provenant du règlement des repas par les familles, des différentes subventions dont celles des communes du RPI et des bénéfices réalisés lors de l'organisation de manifestations, dont en **2013** :

- Courant Mars : Vente de repas à emporter (date à préciser)
- Courant Avril : Concert « pop folk » (date à préciser)
- 4 Mai 2013 : Vente de fleurs et plants de légumes

**La continuité du restaurant scolaire passe aussi par la réussite de ces manifestations**

***La cantine scolaire est primordiale pour les élèves d'une commune du RPI comme Curtil qui n'est pas une commune siège d'une classe.***

**Participez et faites connaître autour de vous ces différentes manifestations**

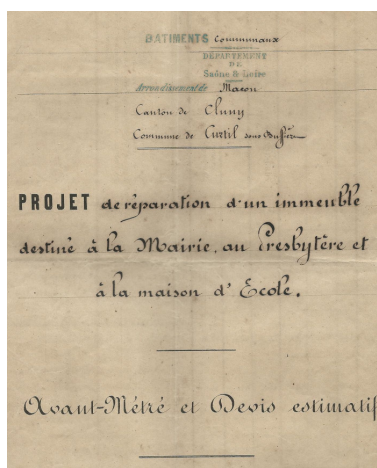


Voici 100 ans que la première pierre de l'actuel bâtiment communal mairie-école a été posée ; qu'en était-il de la scolarité communale avant cette date et quelle fut son évolution après ?

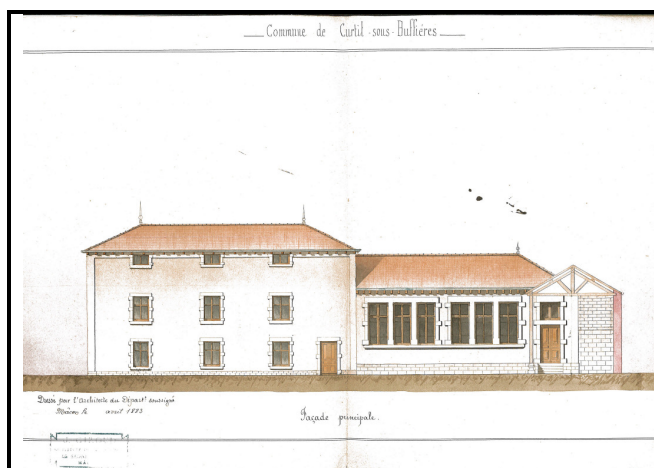
Une exploration des archives municipales nous fait découvrir que bien avant les lois de 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire, laïque et gratuite, la commune de Curtil dès **1850** avait instauré un service public comprenant bâtiment, traitement de l'instituteur issu de l'école normale et mobilier pour un enseignement scolaire mixte avec prise en charge financière des enfants pauvres. Préceptes qui ont été maintenus au fil de l'évolution de la scolarité communale.

De **1850 à 1863** : la maison d'école était un bâtiment loué à un propriétaire privé.

En **1863** le conseil municipal décide d'acheter avec l'aide de subventions le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, propriété privée et d'y aménager école et mairie, voire presbytère dans le projet initial (*bâtiment perpendiculaire au sud de l'actuel*).



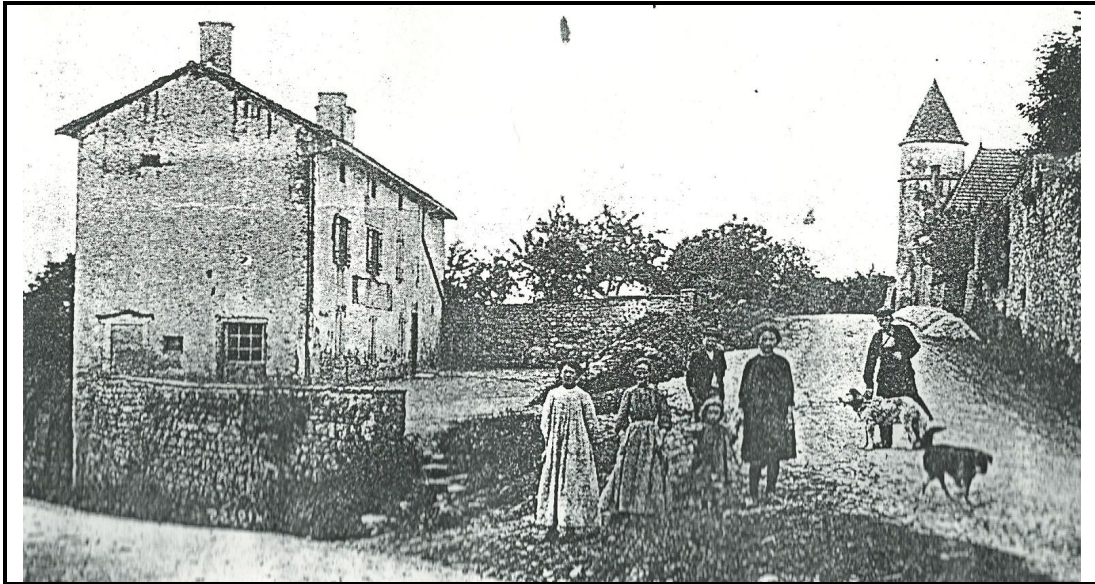
Cependant la municipalité, n'ayant pas poursuivi son projet de travaux d'aménagement comme prévu initialement à l'achat de la bâtisse, sera, par conséquent, contrainte de réaliser des améliorations au fil des années jusqu'en **1883** où un projet d'extension du bâtiment à été proposé avec devis et plans.



*Projet de bâtiment qui n'a jamais vu le jour (1883)*

Pour des raisons financières qui auraient alourdi l'imposition locale directe déjà importante, malgré la promesse de subventions, la municipalité n'a pas donné suite à ce projet.

De 1863 (acquisition du bâtiment) à 1909 : de nombreuses injonctions du préfet parvinrent à la commune pour réaliser l'agrandissement de la maison d'école. Chaque municipalité, au fil des élections, effectue toujours le minimum de travaux afin de parer aux urgences. En 1899 apparaît un nouveau projet d'agrandissement qui, dans un premier temps avait retenu l'attention du Conseil, n'a pas abouti probablement pour cause de tensions municipales.



Maison d'école et mairie de 1863 à 1909

En 1909 le conseil municipal : « constate qu'il y a lieu de faire construire une classe pour 60 élèves ; 35 de la commune, 25 assistés, or le budget ne permet pas la construction d'une classe de 60 élèves. Le Conseil décide qu'il serait avantageux de prévoir 2 classes dont une enfantine de 20 élèves de moins de 7 ans dirigée par une adjointe et une classe de primaire de 50 des 2 sexes. ».

De 1909 à 1913 : présentation d'un projet d'architecte, demandes de subventions, consultation d'entreprises et achat d'un morceau de terrain à l'ouest du bâtiment existant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Saône-et-Loire. — Arrondissement de Mâcon.

## COMMUNE DE CURTIL-S.-BUFFIÈRES

# CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MIXTE ET MAIRIE

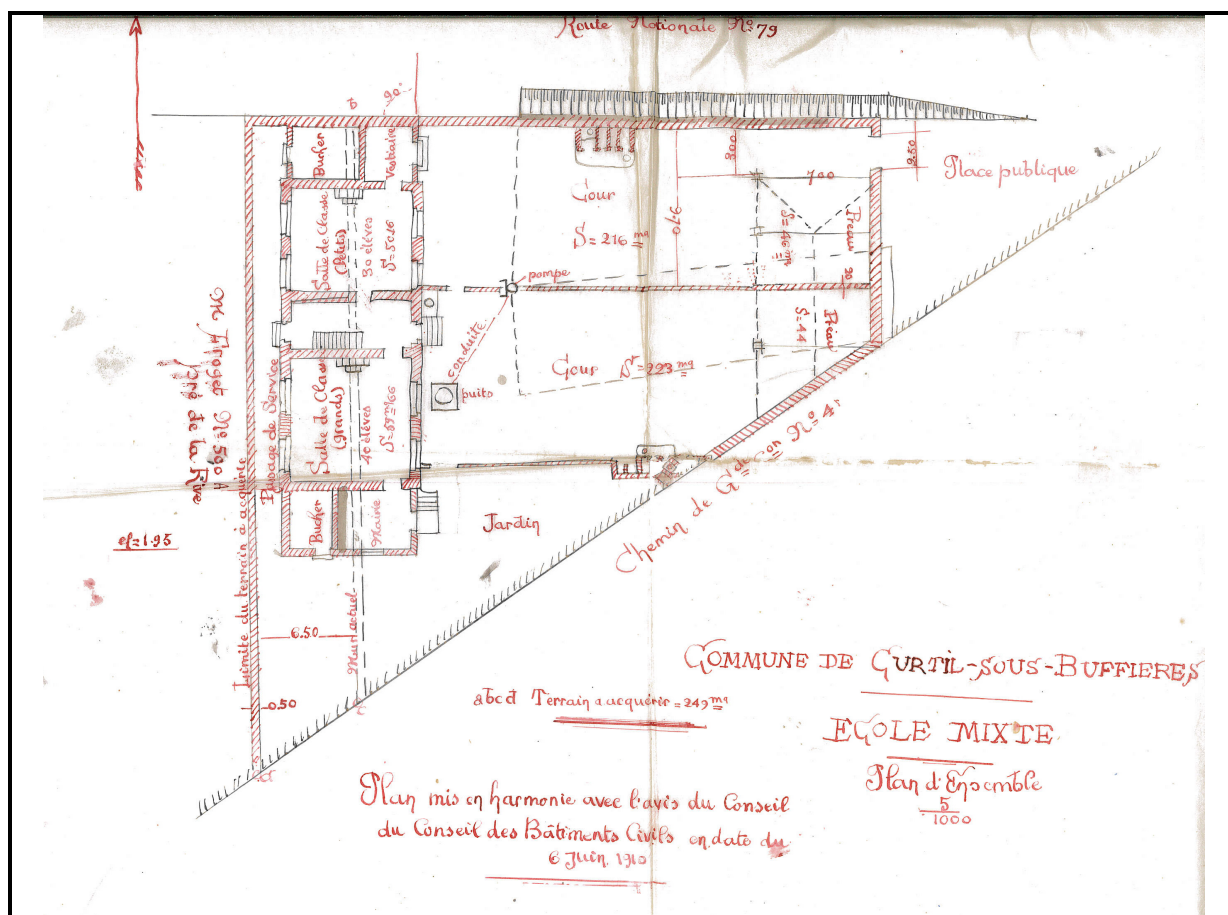
Le public est prévenu qu'il sera procédé le **DIMANCHE 30 MARS 1913**, à deux heures du soir, dans la salle de la Mairie de CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et de M. Michel, géomètre-architecte à Cluny, à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux de construction d'une Ecole mixte avec Mairie.

Le montant du devis s'élève à la somme de **29,503 fr. 49**  
(Non compris le mobilier scolaire, travaux imprévus et honoraires de l'Architecte).

Cautionnement **1,500 fr.**

I. — Admission à l'adjudication.  
II. — Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.  
III. — Frais à la charge de l'adjudicataire.  
IV. — Communication des pièces.

**MODÈLE DE SOUMISSION**  
PROJET DE TRAVAUX.



*Plan du projet présenté au conseil municipal en 1910*

Il était convenu que la construction commencerait en juin 1913 pour une livraison en septembre 1914 du bâtiment principal, construction du mur d'enceinte, préaux, toilettes et démolition de l'ancien bâtiment après septembre 1914.

Avec la déclaration de guerre en août 1914, l'entrepreneur, Monsieur Legrand de Brandon a été mobilisé. Conformément au cahier des charges le bâtiment principal était terminé, mais les annexes non encore achevées.



*Bâtiment communal entre 1914 et 1921*

De 1914 à 1920 l'école a pu fonctionner dans le nouveau bâtiment mais l'ensemble était encore en chantier. A la fin de la guerre en raison de la hausse des tarifs des matériaux, les travaux n'ont pas pu reprendre immédiatement selon le projet primitif, il a fallu de nouvelles tractations avec l'entrepreneur et attendre l'obtention de subventions pour faire face à cette augmentation budgétaire imprévue. En 1920 le devis supplémentaire approuvé par le conseil municipal afin de terminer les travaux était de 13 226 F. alors que l'ensemble du projet était évalué à 32 600 F. en 1913.

Dans l'attente de l'achèvement complet du projet (1914 à 1920) des sanitaires en bois étaient installés dans le jardin et le hall d'entrée (celui actuel) servait de préau par mauvais temps.

En 1921 l'ensemble du projet est terminé et livré. Jusqu'en 1924 la mairie a sollicité des subventions pour boucler cette dette avec un emprunt sur 10 ans.

*Construction scolaire.*

*Achèvement des Travaux. Règlement.*

*Détail des Paiements effectués antérieurement au 6 juillet 1923.*

1° Acquisition de terrain	: 2 93,45
2° Acquisition du mobilier scolaire (Tables)	: 1 303,50
3° Acquisition de rideaux	: 59,80
4° Acquisitions d'un poêle	: 97,05
5° Comptes payés à l'entrepreneur	: 3 015,00
6° Secours payés à M. Michel	: 80,00
<b>Total</b>	<b>: 3 270,80</b>

Séance de l'entrepreneur arrêtée le 6 juillet 1923. S'élève à la somme de **4 363,03**

M. Segrand, entrepreneur, a touché antérieurement au 6 juillet 1923 **3 015,00**

M. Poigne, architecte, pour réfection du projet **489,75**

M. Michel, architecte, un acompte de **80,00**

Montant des paiements effectués (entrepreneurs et architectes) **3 143,975**

Reste à payer **1 219,05**

Secours :

(1) à M. Segrand, entrepreneur	1 052,37	6 523,37
à M. Poigne, architecte	880,00	880,00
à M. Michel, architecte à Eluzy	787,91	787,91
<b>Total</b>	<b>1 219,05</b>	<b>1 219,05</b>

La Commune dispose des crédits ci-après :

Reste à dépenser / Subventions de l'Etat	4 590,30
Credit de 1000 fr. inscrit au B. est. de 1933	4 000,00
<b>Total</b>	<b>8 590,30</b>

La Commune doit faire face à une dépense de **3 601,08**

Pour solder cette dépense, le Conseil vote :

1° au B. est. de 1933, sur crédit de	4 600,00
2° un emprunt de 200 fr. remboursable en 10 ans	3 200,00
<b>Total</b>	<b>3 600,00</b>

3 600,00

**CURTIL-SOUS-BUFFIERES, le 15 juillet 1923.**

(1) Le 6 juillet 1923, sur M. Segrand, entrepreneur, a été versé la somme de 1 052,37 F. (1 000 F. + 52,37 F.)

Il est à remarquer, sur le plan de 1910, par rapport à la réalité d'aujourd'hui, que le projet prévoyait une séparation de la cour et 2 préaux à l'emplacement du portail actuel, des sanitaires dans chaque cour, l'emplacement du puits est aujourd'hui derrière le bâtiment dans l'angle nord ouest. Enfin à l'intérieur la pièce réservée à la mairie devait être coupée en deux, ce qui ne fut pas le cas et il y avait prévu une communication entre les classes et les bâtiments collatéraux ; ouvertures qui n'ont été réalisées qu'en 2004 suite au déplacement de la mairie dans l'ancienne classe.

En 1964 l'école primaire de Curtil fermait définitivement ses portes après 50 ans de services dans le nouveau bâtiment et 110 ans de scolarité communale sur place. Les enfants furent scolarisés à La Chapelle du Mont de France puis au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les communes de Buffières, Chiddes, Donzy le National et Sivignon dont les classes sont à Buffières (maternelles et début primaires) et Sivignon (fin primaires). Le transport scolaire entre communes et écoles est assuré par la Communauté de Communes du Clunisois.

**Quelques extraits glanés au fils des conseils municipaux à propos de l'école avant 1913 :**

**30 décembre 1849 :** « *considérant que la commune a besoin d'un instituteur et que depuis longtemps elle désire en avoir un. Considérant que le candidat sort tout récemment de l'école normale et que par conséquent il n'y a rien à dire sur sa conduite ; Le Conseil municipal délibère à l'unanimité qu'il reconnaît instituteur communal le sieur Meuriot Antoine* » [premier instituteur de Curtil (né en 1829)].

**28 mai 1850 :** « *considérant que les enfants pauvres ne peuvent être privés du bienfait de l'instruction primaire,.....* »

**5 novembre 1862 :** « *Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet en date du 30 octobre dernier, dans laquelle il invite le conseil municipal à se prononcer définitivement sur l'établissement d'une maison d'école à Curtil, promettant une subvention exceptionnelle sur les fonds départementaux et de plus un secours sur les fonds de l'Etat.*

*Le conseil municipal pénétré de reconnaissance, croit devoir avant toute chose prier Mr le Préfet d'agréer l'expression de sa profonde gratitude et il charge tout spécialement, et à l'unanimité, Mr le maire d'être auprès de Mr le Préfet l'interprète de ses sentiments dont il a voulu que l'expression fut consignée au procès-verbal.*

*Délibérant ensuite sur le projet qui lui est soumis, à l'unanimité le conseil reconnaît la pressante nécessité de l'établissement d'une maison d'école et émet instamment le vœu qu'il soit acquis à cet effet la maison servant autrefois de gendarmerie et qui outre qu'elle est de tous points convenable pour une maison d'école, pourrait aussi contenir la cure, celle qui existe aujourd'hui menaçant ruine, et une salle pour la mairie et les archives de la commune qui sont déposées provisoirement chez l'instituteur faute d'avoir un plus grand local pour les recevoir.*

*Le conseil expose expressément à Mr le Préfet qu'il remet entre ses mains et confie à sa sollicitude ce projet qui est pour l'avenir de la commune d'un intérêt de premier ordre.*

*Les habitants, le conseil s'y engage en leur nom, feront les journées de travail dont l'administration aura besoin pour les aménagements à apporter au bâtiment dont il s'agit, c'est la seule manière dont ils pourront contribuer à l'exécution d'un projet, car la commune est dans un dénuement absolu et attend la plus grande partie de la générosité du département et de l'Etat. » ;*

**1<sup>er</sup> novembre 1885 :** « *vue la lettre de Mr le Préfet annonçant que pour réaliser la construction projetée la dépense s'élèverait à 16 455 F, que l'Etat prendrait à sa charge la somme de 8 835 F. et que 7 620 F. resteraient à la charge de la commune ; Considérant que la commune, par elle-même est dénuée de toutes ressources ainsi que l'indiquent les budgets. Considérant que le sol du pays est ingrat et de peu de valeur et que les habitants ne peuvent vivre qu'à force de travail et privations. Considérant qu'un impôt de longue durée grèverait la propriété au point de rendre la population malheureuse. Par ces motifs Mr le maire propose de voter 20 centimes par franc au principal des quatre contributions directes pendant cinq ans (soit 20 % d'augmentation en langage actuel) pour participer à la dépense, espérant que l'administration, vu l'état de gêne de la commune et de ses habitants prendra en charge le complément* » (refusé par 6 voix contre 3, abstention du maire)

**7 janvier 1894 :** le conseil au complet en séance extraordinaire (ordre du jour unique) : *le Maire donne connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet invitant le conseil municipal à déclarer s'il veut le maintien de l'instituteur ou son remplacement par une institutrice [...] le conseil a l'unanimité (tous présents) demande à garder un instituteur dans la commune. »*

**7 août 1898 :** « *Le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une circulaire ministérielle concernant le remplacement à l'école mixte de l'instituteur par une institutrice. Il expose que d'après cette circulaire, les communes qui en accepteraient les termes, recevront une indemnité pour le paiement de leur maîtresse de couture [....].*

*Le Conseil [.....] considérant qu'un instituteur convient mieux qu'une institutrice pour conduire les garçons qui, à cette époque, sont assez difficiles à maîtriser. Considérant, en outre, que le service de la Mairie exige plutôt un instituteur qu'une institutrice, préfère payer entièrement sa maîtresse et conserver l'instituteur autant que faire se pourra. »*



## Curtil fêtes et loisirs

### CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

#### Succès pour la marche des fours à pain



Les prévisions météo annonçant le beau temps pour la journée du 1<sup>er</sup> mai se sont avérées parfaitement exactes, et la 11<sup>e</sup> édition de la marche des fours à pain, proposée par l'association Curtil Fêtes et Loisirs, a pu se dérouler dans de bonnes conditions, alors que la vérification du balisage des circuits la veille s'était faite sous la pluie...

On a du coup enregistré la plus importante participation jusque-là, avec un total de 286 marcheurs : 23 sur le petit tour de 6 km, 59 pour

le circuit de 12 km jusqu'à Buffières, 118 et 83 sur les boucles de 16 et 22 km plongeant la balade par la forêt des Trois Monts et jusqu'au village de Château pour le plus long parcours.

À l'arrivée dans la cour de la mairie, les marcheurs ont apprécié de se retrouver autour des tables pour un petit casse-croûte, tout en regardant une exposition photos de fours à pain, prises sur les parcours empruntés par la randonnée ces dernières années ou dans la proche région.

Comme le souligne la présidente de l'association Isabelle Senègre, cette marche du 1<sup>er</sup> mai est un moment privilégié pour les habitants, et une manifestation appréciée pour sa simplicité. « Nous voulons continuer dans ce sens, et sans rechercher des records d'affluence. »

J.-C. V. (CLP)

Prochaine manifestation : la fête au village le 12 août, avec dégustation de l'entrecôte charolaise et guinguette (animée par Jean-Pierre Genette).

C'est avec la traditionnelle **marche des fours à pains** que les activités du comité des Fêtes et des Loisirs de Curtil ont débuté.

Près de trois cent promeneurs se sont réjouis des parcours proposés, le soleil avait percé les nuages ce 1<sup>er</sup> mai pour faire briller les prés et les collines nous offrant une magnifique journée dans nos campagnes Curtijoises.

Pour poursuivre les rencontres villageoises, le comité des fêtes a proposé un **"repas des voisins"** à l'issue du pot de la mairie du 14 juillet. Ce fut l'occasion de découvrir les spécialités culinaires de chacun réunis autour d'une grande table sous le préau de la mairie, dans les rires et les sourires: un moment très agréable, à renouveler.

À la fin du mois de juillet a eu lieu, dans l'église du village, une répétition générale publique d'un magnifique **concert de musique baroque, "Voyage en Italie"**, généreusement interprété par le Quatuor à cordes Macumba. Le public, ému par la qualité et la beauté du programme, a réservé un accueil chaleureux aux quatre interprètes : Elisa Joglar, violoncelle, Angélique Mauillon, harpe, Hélène Faugeres et Birgit Goris, violons. Les artistes ont fait don de la totalité de la collecte "au chapeau" au comité des fêtes en soutien et afin que puisse se renouveler un tel événement musical. Ce fut un grand bonheur pour le comité de proposer cette rencontre d'art et de simplicité. Nous espérons parvenir à réitérer cette expérience.

Rendez-vous incontournable de l'été, la **Fête "Entrecôte et Guinguette"** a eu lieu le 12 août et a rencontré un vif succès avec plus de 350 entrecôtes servies.

La fête a réuni dès le milieu de l'après-midi petits et grands autour de nombreux jeux. Comme à leur habitude, les habitants du village, les familles, les amis, les voisins, les voyageurs de passage se sont retrouvés pour déguster les entrecôtes de la boucherie Touillon à Saint-Bonnet-de-Joux.



Syvie Bretaire et Jean-Pierre Genette ont interprété avec talent les standards de la chanson française, de la musette et des musiques du monde entraînant toutes les générations et tous les styles à danser sur la piste installée sur la place du village.

**Les décorations du lavoir** et le sapin de Noël ont clos les activités du comité des fêtes pour l'année 2012. Sur le thème des dolmens symbolisant la maison de tous.

Lida Bass a une nouvelle fois réalisé une crèche généreuse et lumineuse. C'est ensuite autour du sapin que les enfants du village ont reçu quelques friandises et les plus grands partagé le vin chaud



*Tous ces événements ont pu exister grâce à la générosité des habitants et amis de Curtil, quelque soit leurs moyens, leur temps, leurs compétences. C'est bien grâce à tous que le comité des fêtes et des loisirs peut inviter chacun à ces rendez-vous culturels, festifs et amicaux.*

***Merci beaucoup de votre soutien, il nous est indispensable.***

Tous nos souhaits de bonne année et à bientôt.

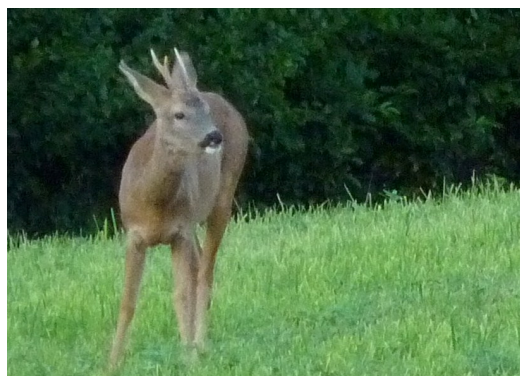
*Isabelle Senègre, présidente*

Si vous voulez être informé par mail des activités du comité des fêtes, merci de laisser votre adresse sur le blog de Curtil

### **Evènements festifs en 2013**

- Spectacle tournée des Tréteaux : 7 juin en soirée sous préau et cour d'école
- Fête au village : 4 août

### **Société de chasse de Curtil**



**Jours de  
chasse  
A Curtil :**

***Mercredi  
Samedi  
Dimanche***



*Photos prises à La Bruyères aux Mouches – automne 2012*

### **Etape de la randonnée cycliste la Mâonnaise Val de Saône à Curtil en septembre 2012**



*Ravitaillement dans la cour de la mairie de Curtil, étape sur les 2 plus grands parcours*

## Communauté de Communes du Clunisois

### **Club Informatique & internet intercommunal à Curtil**

*La Communauté de Communes du Clunisois met à disposition en salle communale de Curtil la permanence d'une animatrice qualifiée auprès des habitants de tous âges (de 2 à 100 ans et plus....) des communes voisines pour organiser des séances d'initiation à internet.*

**2 samedis par mois de 9 h. 30 à 12 h**  
s'adresser en mairie ou à la communauté de communes



### **Relais Services Publics**

*Les services publics à deux pas de chez vous*

Si le milieu rural offre pour qui y habite un cadre de vie agréable, nos campagnes restent à l'heure actuelle tributaires d'un problème majeur : **l'éloignement des services publics.**

Quel habitant du Clunisois ne s'est pas vu obligé de se rendre à Mâcon pour entrer en contact avec un service public capable de l'informer sur sa santé, ses allocations, sa recherche d'emploi

La Communauté de communes du Clunisois propose à ses habitants de **simplifier leurs démarches en rencontrant un médiateur** qui, par sa disponibilité et sa bonne connaissance des services publics, saura vous accompagner et vous orienter pour **tout type de problème :**

*Vous recherchez un **emploi** ?*

*Vous vous posez des questions relatives à votre **santé**,  
votre **logement**,  
vos **allocations CAF/MSA***

*ou tout simplement à vos droits ?*

*Vous ne savez pas vers qui vous orienter pour régler un problème quelconque ?*

**Le Relais Services Publics est là pour vous répondre et vous aider du mardi au vendredi aux accueils de Cluny et Salornay (voir horaires et lieux d'accueil ci-dessous), ou dans votre commune si vous ne disposez pas de moyen de locomotion.**

Vous pouvez également obtenir certaines informations par un simple appel téléphonique ou l'envoi d'un courriel. N'hésitez donc pas à poser tout type de question à **Boris CHEVROT, médiateur** de la Communauté de communes du Clunisois, qui vous accueillera et répondra à toutes vos questions ou vous mettra directement en relation avec une personne compétente.

**Contact : Relais Services Publics : 06.82.39.15.43**

**Permanences Cluny, place du marché (à côté de l'espace Victor Duruy)  
ou à la Mairie de Salornay-sur-Guye**

### **Permanences RSP**

<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
9h-12h Cluny	9h-12h Cluny	9h-12h Cluny	9h-12h Cluny
14h-18h Cluny	14h-18h Cluny	14h-18h Salornay	14h-18h (sur rdv)

## SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

### Vidanges des installations d'assainissement non collectif

Le SIVU-SPANC DU CLUNISOIS, auprès de qui la commune de Curtil délègue les interventions d'ordre technique concernant l'assainissement des maisons non raccordées au réseau collectif de la commune, a souhaité mettre à disposition des habitants un service de vidange des assainissements non collectifs, à prix préférentiel.

Pour leur bon fonctionnement, les systèmes doivent être vidangés régulièrement : les fosses septiques, fosses toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume utile et les micro-stations à 30% du volume utile. Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (filtre à sable, épandage, etc.).

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique).

Après une consultation en accord avec le code des marchés publics, le SIVU-SPANC DU CLUNISOIS a fait le choix de l'entreprise EPUR Assainissement sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.

Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande sont à votre disposition en mairie et sur le site internet : [www.spancduclunisois.fr](http://www.spancduclunisois.fr)

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SIVU-SPANC qui transmettra à la société EPUR, laquelle vous contactera pour une prise de rendez-vous. L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par la société EPUR.

Pour plus de renseignements, contactez le SIVU-SPANC du Clunisois au 03 85 59 26 98

## Traitements des déchets

**J'APPORTE AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :**

**LES PAPIERS / JOURNAUX**  
Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, papiers de bureau.

**LE VERRE**  
Pots, bocaux et bouteilles

**J'ENLÈVE LES FILMS PLASTIQUES DES MAGAZINES, JOURNAUX ET PROSPECTUS**

**JE METS DANS MON BAC JAUNE :**

**LES EMBALLAGES EN VRAC**

cartonnettes, boîtes métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques vides aplatis, bouchons vissés, les cartons bruns sont à déposer en déchetterie

**non !**

sachets plastiques, pots yaourt, fromage blanc, briques alimentaires, papiers et cartons usés, couches usées

**ADEME** **CONSEIL GENERAL SAÛNE & LOIRE** **ECO EMBALLAGES**

**Ordures ménagères (bacs couvercle vert)**  
**(merci de mettre les déchets en sacs et ne rien déposer hors des bacs).**  
**Ne mettre dans ces récipients que des ordures ménagères (ni verre, ni carton, ni métaux)**

## CCAS (Centre Communal d'Action sociale)

Le CCAS se consacre à des actions collectives au profit des habitants et auprès d'associations apportant une aide à la population

Le 20 octobre un repas a été offert à l'auberge du lac à Chandon (Trivy) aux personnes de plus de 65 ans résidentes de la commune ou y ayant résidé durant leur vie active. Pour les fêtes de fin d'année des friandises ont été distribuées aux personnes âgées de la commune ou séjournant en maison de retraite. Une participation a été apportée à la collation servie aux enfants (*et aux adultes accompagnateurs*) à l'occasion de l'inauguration de la décoration du lavoir en fin d'année.

Une subvention a été versée au « Secours Catholique » et au « Restaurant du Cœur » de Cluny



*Repas du CCAS le 20 octobre 2012 à l'Auberge du Lac à Chandon*

## Budget communal de fonctionnement 2012 (extraits)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général <i>(entretien voirie, administration, EDF, etc..)</i>	12 264	Report excédent	6 521
Charges de personnel & indemnités élus	16 528	Produits des services du domaine	3 623
Frais scolaires <i>(écoles, cantine, coopérative)</i> (hors transport scolaire)	9 100	Impôts et taxes	6 931
Subventions & divers	350	Dotations et compensations	16 790
Amortissements	4 839	Revenus des immeubles	8 686
		Produits financiers	530
<b>Total dépenses</b>	<b>43 081</b>	<b>Total recettes</b>	<b>43 081</b>

*Hors budget annexe assainissement collectif*

## Etat – civil 2012

### Naissance

**Dylan Le Rouzic** - Le 4 octobre 2012

*Fils de Yoan Le rouzic et de Carine Porterat - Les Jandots*

### Décès *(domiciliés sur la commune)*

- Monsieur **Louis Perrousset** né le 1/5/1921- Le Champ - Le 24 mars 2012

- Madame **Marcelle Dessartine épouse Perrousset** née le 14/4/1924 - Le Champ - Le 6 juin 2012

- Madame **Anne Marie Solange Clément épouse Jaffre** née le 7/12/1920- Les Jandots - Le 12 octobre 2012

### Transcriptions de décès *(non domiciliés à Curtil)*

- Madame **Marcelle Petit** née le 4/8/1923- Le 8 juin 2012 à Is sur Tille (21)

- Monsieur **Marc Lapierre** né le 13/12/1941 - Le 29 juin à Mâcon

- Monsieur **Albert Pariat** né le 14/6/1916 - Le 27 septembre 2012 à Mâcon

- Madame **Suzanne Bidaut** née le 15/2//1930 - Le 30 décembre 2012 à Paray le Monial

**Secrétariat de mairie:**

**Mercredi de 9 h. à 12h. & Vendredi de 14 h. à 17 h.**

Tél./Fax : **03 85 50 26 66** - [commune.curtil@wanadoo.fr](mailto:commune.curtil@wanadoo.fr)

Secrétaire : Madame Véronique Kanelakis

**Sans vous déplacer, depuis chez vous sur internet :**

Imprimés et tous renseignements d'urbanisme :  
[www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr](http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr)

Demandes d'état-civil auprès de sa commune de naissance (si elle est référencée sur le site) :  
[www.actes-etat-civil.fr](http://www.actes-etat-civil.fr)

**Renseignements utiles :**

Pour les transports scolaires,  
contactez le **03 85 39 93 40**

Pour consulter la carte des travaux  
en cours : **www.cg71.fr**

**Information** : selon la carte téléchargeable sur le site du Conseil Général ([www.cg71.fr](http://www.cg71.fr)), le déneigement de la Départementale 17 qui traverse Curtil n'est pas réalisé le dimanche



13 rue Gabriel Jeanton  
71000 MACON  
Mardi au vendredi :  
9h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00  
Téléphone : 03 85 39 30 70  
Télécopie : 03 85 39 96 39

**ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement**

Consultation gratuite pour les habitants de la commune  
*Pour tout savoir sur le logement que vous soyez locataires ou propriétaires.*



6 quai Jules Chagot  
BP 225  
71308 Montceau-les-Mines  
Tel : 03 85 69 05 25  
Fax : 03 85 69 05 30  
[contact@caue71.fr](mailto:contact@caue71.fr)

**CAUE de Saône-et-loire :  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement**

Consultation gratuite pour les habitants de la commune  
*La loi ne fait pas obligation de recourir à un architecte lorsqu'il s'agit d'un projet de surface hors-œuvre nette (SHON) inférieur à 170 m<sup>2</sup>. Un architecte du CAUE peut vous conseiller afin de définir et de réaliser au mieux vos futurs lieux de vie.*

**NUISANCES SONORES**

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2001 les nuisances sonores sont règlementées.

Extrait de l'article 10 de l'arrêté :

*Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage,.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

**Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.**

**Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h**

**Les dimanches et fériés de 10 h. à 12 h.**

L'ensemble de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture de Saône et Loire [www.pref71.fr](http://www.pref71.fr)